



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-239

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

Meeting de tuning : Réglementation du stationnement et de la circulation

parkings stade Basly et alentours / les 12 et 13 juillet 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'occasion d'un meeting organisé par l'association ANARCHY TEAM les 12 et 13 juillet 2025, il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents, réglementer la circulation, le stationnement et le parage des véhicules automobiles

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'impasse à l'arrière de la poste qui conduit au stade Basly, à la maison de l'enfance et de la famille, ainsi que sur les parking de la maison de l'enfance et de la famille, ceux de la poste et ceux du stade Basly du samedi 12 juillet à 7 heures au dimanche 13 juillet 2025 à 21 heures, sauf pour les véhicules des organisateurs.

Article 2 : La circulation de tout véhicule sera interdite dans ces mêmes zones, sauf organisateurs et services de secours.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs de l'événement.

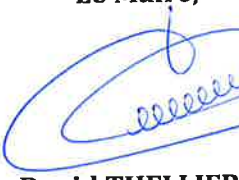
Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **1 6 JUIN 2025**

Publié le **1 6 JUIN 2025**

Le Maire,


David THELLIER

